

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

068-226800019-20201023-0000021936-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi : 27/10/2020

Réception par le Préfet : 27/10/2020

Publication : 30/10/2020



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2020-10-5-1

Séance du vendredi 23 octobre 2020

ADHESION A L'ASSOCIATION NATIONALE DES POLES TERRITORIAUX ET DES PAYS (ANPP)

Présidence de : M. Rémy WITH

PRESENTS :

M. BIHL, Mme BOHN, M. DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à M. WITH, Président du Conseil départemental.

M. COUCHOT donne procuration à M. SCHITTLY.

Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.

M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.

Mme PAGLIARULO donne procuration à M. GRAPPE.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2019-6-5-2 du 13 décembre 2019 relative à la Politique de l'action territorialisée,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-5-12-3 du 28 août 2020 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la demande d'adhésion présentée par l'Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays (ANPP), ses statuts, le bulletin d'adhésion et la « Charte ANPP – Adhérents »,
- VU l'avis favorable de la Commission Patrimoine Immobilier, Actions et Territoires réunie le 1^{er} octobre 2020,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve l'adhésion du Département à l'Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays (ANPP),
- Approuve la « Charte ANPP - Adhérents » et les engagements réciproques de l'association et de chacun de ses membres qui y apparaissent, inhérente à l'adhésion, jointe en annexe à la présente délibération, et autorise le Président du Conseil départemental à signer le bulletin d'adhésion ci-annexé et plus généralement, tout document nécessaire à cette adhésion,
- Approuve la dépense de 1 000 euros à titre de cotisation à l'ANPP pour 2020.

Les crédits seront prélevés sur le programme F634 – chapitre 011 – fonction 71 – nature 6281 – programme 2856 - service 006 du budget départemental.


LE PRESIDENT

Remy WITH

Adopté à l'unanimité